AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
DÉROGATIONS MINEURES –MAI 2026

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 mai 2026 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

993, RUE DU CONDOR
Dossier : DM-2026-00010
Lot projeté : 6 725 399 du cadastre du Québec
Objet : Permettre un empiètement d'un bâtiment principal projeté de 1,17 mètre dans la marge de recul avant alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul avant de 6,00 mètres dans la zone H-30.

91, CHEMIN DE LA VALLÉE-BLEUE
Dossier : DM-2026-00020
Lot : 2 990 859 du cadastre du Québec
Objet : Permettre l'agrandissement projeté de l'annexe, laquelle atteindrait une largeur de 4,63 mètres, portant ainsi la largeur totale du bâtiment à 11,76 mètres et la hauteur projetée de cette annexe serait de 4,47 mètres, alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit que, dans la zone H-09, la construction d'une annexe à une roulotte est permise notamment sous réserve des conditions suivantes :

- La largeur de l'annexe ne doit pas excéder 3,6 mètres, la largeur de l'annexe additionnée à celle de la roulotte ne doit pas excéder six (6) mètres.
- La hauteur maximum de l'annexe incluant le toit ne doit pas excéder 4,3 mètres, à partir du plancher.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

3. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

DONNÉ À VAL-DAVID, le 21 avril 2026

(Signé)

François Pépin, ing. MScA ASC
Directeur général et greffier-trésorier par intérim